

CATIA : DES LICENCES EN MOINS, DU STRESS EN PLUS

10 juillet 2026



Restriction des MOYENS DE TRAVAIL !

Le service informatique central a divisé par deux le nombre de licences flottantes CATIA V5, sans informer les utilisateurs.

Les conséquences sont multiples :

- Difficultés majeures pour se connecter, parfois impossible.
- Projets bloqués, délais en péril.
- Stress accru pour les équipes, déjà sous pression.

Les salariés posent la question : « Comment tenir les délais sans accès à l'outil indispensable à notre travail ? »

Ce que dit la loi :

En France, l'employeur a l'obligation légale de fournir les outils nécessaires pour réaliser son travail.

- Il doit mettre à disposition des équipements adaptés et ne peut pas entraver votre travail par des restrictions injustifiées.
- Toute limitation doit être communiquée clairement aux salariés.

La CFE-CGC demande de :

-  Rétablir immédiatement un nombre suffisant de licences CATIA V5 afin de garantir un accès fluide à tous les utilisateurs.
-  Informer et consulter les représentants du personnel avant toute décision impactant vos conditions de travail lors d'un CSSCT Central.
-  Évaluer l'impact de cette restriction sur les projets et les délais avant toute mesure.

La dégradation de vos conditions de travail due au manque de licences est inacceptable. Comment travailler efficacement quand l'accès à l'outil essentiel vous est refusé ? Votre travail mérite mieux que des économies de bouts de chandelle.



**POUR UN TRAVAIL DIGNE,
AVEC LES MOYENS
NECESSAIRES !**